

JULIEN 2021

# Partageons **VILLEGOUGE**

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N°3



Partageons Villegouge n° 3 - juillet 2021

santé sport vieillesse

**EDITO..... p. 03**

**COMPTES RENDUS DE  
CONSEILS ..... p. 04**

- Réunion du 19 février 2021
- Réunion du 9 avril 2021
- Réunion du 5 mai 2021
- Réunion du 23 juin 2021

**TRAVAUX DES  
COMMISSIONS..... p. 17**

**Le budget**

**Aides et actions sociales**

**Voirie et Urbanisme**

**Vie locale**

**Développement durable**

**Du côté des écoles**

**Côté festivités et cérémonies**

**Du côté du sport**

**RESULTATS DES ELECTIONS ..... p. 24**

**VIE DES  
ASSOCIATIONS ..... p. 24**

**Association des parents d'élèves « Les  
Canailles »**

**Comité des fêtes « Avenir Villegougeois »**

**Association « Le fusil Villegougeois »**

**Club de football E.S.F.F**

**Tennis Club Intercommunal du  
Fronsadais**

**INFORMATIONS  
DIVERSES ..... p. 27**

**Brûlage des déchets verts**

**Le moustique tigre**

**Opération tranquillité vacances**

**Arrêté municipal sur le bruit—RAPPEL**

**Le piégeage des frelons asiatiques**

**ETAT CIVIL ..... p. 30**

**DU COTE DE LA CDC..... p. 31**

*VILLEGOUGE*

Petit hameau niché sur une colline  
De loin, c'est le clocher de ton église que l'on devine.  
Tes habitants, depuis les goths, sont des vignerons.  
Qui produisent dans leurs chais des vins de grand renom.

Au petit matin, au zénith, à l'angélus  
Les cloches sonnent à tout va, pleine de tonus.  
Elles font résonner leurs chants mélodieux dans leurs campagnes.

Et sont pour les hommes une douce campagne.

Au temps jadis, passaient les chariots  
Tirés par des bœufs ou des chevaux.  
C'était le temps du lait frais à Camelot  
Et des fossés pleins d'eau.

De nos jours, ce sont les tracteurs  
Qui font le bonheur des agriculteurs.  
A cela, il faut ajouter la rapidité des machines à vendanger  
Qui ont enlevé sur les chantiers de nombreux ouvriers.

Villegouge est un charmant village  
Auquel un humble poète devait rendre hommage.  
En toute simplicité  
En toute honnêteté.

Bruno ELOSEGUY

humble poète de Villegouge  
\*Extrait du recueil « Clair de lune » 1999—disponible dans son  
intégralité à la bibliothèque communale.

Partageons Villegouge

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directeur de la publication :

Guillaume VALEIX

Responsable de la communication :  
Bahija KHATTABI



*Madame, Monsieur, Chers Villegougeois,*

*Cela fait maintenant plus d'un an qu'une nouvelle équipe municipale siège à la mairie de Villegouge. Cette première année de mandat, je l'ai souhaitée sous le signe de la continuité et de la progression. Comme les saisons s'enchaînent, de nombreux événements sont venus ponctuer cette première année de mandature, mais c'est entouré d'une équipe stable, solide, engagée, mais aussi élargie que j'ai pu mener à bien les projets et ambitions que je souhaitais pour Villegouge.*

*Comme vous le savez, au lendemain de notre prise de fonction et jusqu'à maintenant, nous avons dû et devons encore faire face à l'épidémie de Covid-19. Dès le départ, les élus et les services municipaux se sont mobilisés et adaptés afin de maintenir sans aucune interruption l'ensemble des services municipaux, et je les en remercie une nouvelle fois.*

*Je vous parlais plus haut de continuité et de progression, ces deux mots ont également déterminé l'élaboration du budget 2021 voté au mois de mars. Ainsi, plusieurs commissions budget dont une étendue à l'ensemble du conseil ont permis d'harmoniser cette transition afin de rester dans la continuité des engagements précédents tout en prévoyant de nouveaux investissements à court et moyen terme. C'est donc en toute connaissance de cause et dans un esprit participatif que le programme budgétaire 2021 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal. Ce budget conditionne les différentes actions de notre collectivité, à savoir la phase 3 de la CAB 2 concernant l'aménagement et la sécurisation de la Route des Mésanges, mais aussi l'aménagement du square, maintenant terminé, ainsi que la pose des panneaux signalétiques des commerces et services publics.*

*C'est grâce à cette gestion et à la palette de compétences dont le conseil municipal dispose que nous avons pu mettre en place de nombreuses démarches et actions : la permanence du samedi matin, l'aide aux démarches administratives, le stationnement PMR, la réfection des terrains de tennis, l'organisation protocolaire de la rentrée scolaire, la création de panneaux d'informations, la première partie de l'engazonnement du cimetière, la garderie du mercredi, le Noël des enfants, l'engagement zéro déchet au Smicval, les Festives 2020/2021, l'accueil de nouvelles associations et bien d'autres initiatives.*

*Je vais également profiter de cet espace privilégié pour rappeler que tous les projets ne dépendent pas*

*uniquement des crédits leur étant alloués. En plus d'une opération de dépistage en concertation avec l'agence régionale de santé, les 29 et 30 mars les personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner ont pu bénéficier de créneaux spécifiques à l'hôpital de Libourne.*

*Aussi vous n'êtes certainement pas sans savoir que le Grenier de Villegouge a fermé définitivement ses portes, et là aussi il n'y aura pas eu besoin de crédits, mais plutôt d'énergie afin de retrouver rapidement un gérant prêt à reprendre le plus tôt possible les activités dédiées à ce local multi-services y compris le service postal manquant à notre commune.*

*Je vous avais également fait part de mon souhait d'une collaboration plus étroite avec la Communauté de communes et au terme de plusieurs discussions et réunions avec le pôle « Enfance Jeunesse », il a été décidé en assemblée générale, d'accueillir la future antenne du centre de loisirs sur notre commune. Cette collaboration entre Villegouge et la CDC permettra de couvrir le besoin des habitants de notre communauté pour l'accueil des enfants le mercredi, mais permettra également l'amortissement des charges (eau, électricité, entretien) du bâtiment actuel ainsi que du personnel.*

*Dès ma prise de fonction en tant que délégué intercommunal, j'ai sollicité auprès de Mme la Présidente de la CDC la création d'une commission « Développement Durable » pour intégrer la transition écologique au sein de notre EPCI. Les nombreuses actions que nous mettons en place au niveau communal, et que vous découvrirez dans ce bulletin, sont le reflet de ce qui pourrait se faire au niveau intercommunal. Plusieurs approches ont déjà été proposées à cette nouvelle commission.*

*Enfin, je souhaite vous adresser une nouvelle fois tout mon soutien à vous qui, parent, étudiant, commerçant, professionnel ou membre d'association, avez été empêché de vivre normalement vos activités et loisirs, tout comme l'équipe municipale et moi-même avons été empêchés de vous offrir le cadre, la proximité et les manifestations culturelles que nous aurions aimés.*

*Mais les saisons défilent et après la pluie...*

**Guillaume VALEIX, Maire**

## REUNION DU VENDREDI 19 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf février à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué en date du 15 février 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absent non-excuse : Monsieur Jean-Robin BOIS-HUTIN

Secrétaire de séance : Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD désignée à l'unanimité

Le procès-verbal du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. CAB 2 – Travaux de voirie Phase 3 – Route des Mésanges
2. Autorisation à mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 – annule et remplace la délibération n°2020-12-10 D04 du 10/12/2020
3. Adhésion à Gironde Ressources

### **1. CAB 2 – Travaux de voirie Phase 3 – Route des Mésanges**

Le 8 mars 2018, le conseil municipal décidait du lancement d'une deuxième Convention d'aménagement de Bourg. La signature de cette CAB2 entre la commune et le Président du Conseil Départemental est intervenue le 15 juin 2019.

4

Suite à l'étude des travaux réalisés par SERVICAD, Maître d'œuvre désigné par le conseil municipal le 24 septembre 2020, un appel d'offre a été lancé le 4 janvier 2021 sur le site e-marchespublics, en ce qui concerne les travaux de voirie de la phase 3, pour l'aménagement de la route des Mésanges. La date limite de remise des offres était fixée au 29 janvier 2021 à 12h.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2021 à 18h30. L'analyse technique détaillée des offres a été faite par le maître d'œuvre SERVICAD.

Pour cet appel d'offres, marché en procédure adaptée comportant un seul lot, nous avons reçu 3 offres en dématérialisé, lesquelles ont toutes été déclarées conformes au CCTP.

Messieurs MARIEN et COUQUIAUD en charge du dossier, présentent le tableau des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres :

Entreprises	Note totale sur 100	Prix € HT
MALET	97.00	214 792.80
COLAS Sud-Ouest	95.06	224 359.32
EUROVIA Gironde	86.51	221 129.00

Au vu des évaluations, le Maître d'œuvre propose au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise MALET.

La signature des marchés de travaux est prévue avant fin février et les travaux de mars à juin 2021.

Ce programme de travaux a également été transmis pour avis à la Direction générale des infrastructures du Centre routier du Libournais. Une convention entre Monsieur Jean-Luc GLEZE, président du Département et la commune a donc été rédigée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET pour un montant de 214 792.80 € HT et 257 751.36 € TTC, et charge Monsieur le Maire de signer la convention avec le Département ainsi que tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques pour ce marché de travaux.

## **2. Autorisation à mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 – annule et remplace la délibération n°2020-12-10 D04 du 10/12/2020**

Madame BOULIN, Adjointe en charge des finances, informe que conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2020	Autorisation 25 %
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 092,00	273,00
21	Immobilisations corporelles Dont un ordinateur portable = 618,07 € un écran = 179 €	236 783,00	59 195,75
23	Immobilisations en cours	1 000,00	250,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à régler dans ces conditions, les dépenses d'investissements avant le vote du Budget primitif 2021.

## **3. Adhésion à Gironde Ressources**

Monsieur le Maire informe qu'au vu de l'article L5511-1 du code général des collectivités : « Le département des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. »

Vu la délibération du Conseil départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources ».

(<https://www.gironde.fr/collectivites/gironde-ressources>)

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ;

- D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources ».
- D'adhérer à « Gironde Ressources ».
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant est de 50 € annuel.
- De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Informations diverses :

- Monsieur Guillaume LECOQ informe l'assemblée d'une démarche volontaire lancée en partenariat avec le SMICVAL pour la protection de l'environnement. La commune devrait être guidée pas à pas et progressivement avant une obligation de la loi. Le SMICVAL est prêt à apporter une aide et un soutien tout au long de cette démarche (possibilité d'aide financière pour la commune au titre de 1€ par habitant, distribution de « kits familles », aide pour l'organisation de grands évènements type festival...).

- ◆ La première étape a été de signer la charte « zéro waste » ou « zéro déchet ». L'objectif étant donc d'éviter le jetable et de réduire les déchets générés par la commune.
- ◆ La seconde étape restera à valider par le biais d'un prochain conseil municipal ; il s'agira de valider une délibération.

Dans le même temps, un contact a été établi avec l'organisme « Les petits débrouillards », en lien avec l'école, pour un projet sur le développement durable.

- Monsieur LECOQ revient ensuite sur le dossier « catastrophe naturelle » ayant été envoyé fin janvier pour un total de 30 demandes enregistrées par la mairie ; il revient aussi sur le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques.

6

- Madame Patricia QUELENNEC fait état des projets envisagés pour l'année 2021.

- ◆ La première activité devrait se dérouler courant mai si l'évolution de la crise sanitaire le permet.
- ◆ Concernant le repas des aînés, rien n'est pour le moment programmé toujours dans l'attente de l'évolution de la crise sanitaire.
- ◆ Le marché des producteurs de pays ayant habituellement lieu le week-end du 17 juillet sera cette année avancé au 10 juillet – en cause le passage du tour de France par Saint-Emilion avec la programmation d'une animation et d'un feu d'artifice le week-end du 17 juillet.
- ◆ Suite à la réunion inter-associative qui s'étant déroulée au mois de janvier et durant laquelle un très bel échange a eu lieu. Un partenariat entre toutes les associations a été envisagé pour la réalisation d'une activité qui devrait démarrer courant mai ; sous forme de concours habitants / mairie ce qui permettrait d'animer la commune en évitant les rassemblements pour pallier à la crise sanitaire. Tout ceci n'engendrerait aucun frais pour la mairie.
- ◆ Madame Delphine NONCLE fait état de l'avancement des projets « mise à jour de la signalétique à Villegouge » et « aménagement du square au centre bourg » :
  - Les panneaux indicatifs ont été posés par la société Signature en date du 19/02/2021.
  - ◆ Concernant la réalisation du square, le cheminement doux en calcaire est terminé et il est par ailleurs déjà emprunté régulièrement. L'emplacement du kiosque a été choisi, délimité ; et des dés en béton ont été posés par Jurgen afin de solidifier les fondations. La société en charge de la pose du kiosque a annoncé un début de travaux au 8/03/2021. L'installation des jeux est prévue à partir du mois d'avril avec ensuite une vérification des normes de sécurité par une société spécialisée. Viendra ensuite en dernière étape, la pose de la clôture par le personnel communal. L'ouverture du square est à prévoir fin avril / début mai.

- Monsieur Raymond COUQUIAUD fait état des divers travaux réalisés par le personnel communal :

- ◆ Remplacement de la vitre de cuisine de la salle polyvalente et mise en place d'une protection extérieure anti-casse
- ◆ Pose de signalisation pour limiter la vitesse sur la RD138 – remplacement du panneau passage piéton et mise en place d'un emplacement panneau « 30 – rappel ».
- ◆ Pose des panneaux de points de rassemblement pour la mise aux normes des consignes de sécurité.
- ◆ Balisage de protection d'un compteur de gaz suite à un accident – chemin de l'Escarderie.
- ◆ Remise en place de la barrière chemin de l'église.
- ◆ Renforcement de l'accotement en moellons scellés (suite aux fortes pluies) et remise en fonction des grilles concaves servant à l'évacuation des eaux de pluie sur la route de Camelot.
- ◆ Remise aux normes de la signalisation de limitation de vitesse sur la route de Laroucaud.
- ◆ Curage de fossé au lieu-dit David sur la RD128E1 suite à l'inondation de la chaussée (ce curage a été effectué par le centre routier du Libournais à la demande de la commune) ; remise en fonction des aqueducs bouchés par les détritiques accumulés.
- ◆ Suivi des nids de poule sur les routes communales.

- Madame Gwenaëlle GARNIER propose la sécurisation de l'accès devant le dépôt municipal, afin de limiter les risques aux abords des sites de stockage qui pourraient être dangereux. Le conseil émet un avis favorable à cette démarche. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un entrepôt de stockage municipal et non d'une zone destinée au public ni au regroupement de jeunes.

- Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD demande qui est en charge de la mise en place et de l'entretien des abris bus pour les collégiens / lycéens. Certains emplacements sont mal éclairés, pas sécurisés. Monsieur COUQUIAUD évoque le fait de solliciter le département pour résoudre le problème.

- Monsieur Jean BOULIN fait état de divers travaux entrepris entre autres sur les bâtiments :

- ◆ Les travaux d'électricité de la salle des fêtes dont un premier devis avait été signé depuis 2020 ont été réalisés.
- ◆ Une campagne de changement des compteurs électriques (passage au compteur Linky) a été réalisée.
- ◆ Une campagne de changement des compteurs de gaz a commencé – il n'en manque plus que 2 ; celui de la mairie et celui de la garderie dont le rendez-vous a été reprogrammé suite à un problème technique.
- ◆ Une intervention concernant l'éclairage défaillant depuis un certain temps a eu lieu Route de Thouil.
- ◆ Un dossier est ouvert concernant l'expertise du salon de coiffure suite à un problème d'infiltrations d'eau dont l'origine est pour le moment méconnue. Un premier rapport avait été établi en 2019. Il s'agit là d'une réouverture du dossier car le problème persiste.
- ◆ Concernant la station de lagunage la première partie du problème (présence de ragondins) a été résolu avec une campagne de piégeage. La seconde partie avec l'intervention de la SOGEDO aura lieu lorsqu'il y aura une amélioration des conditions climatiques. Une intégration de canards et de poules d'eau est à prévoir pour réguler la propagation de lentilles responsables de l'asphyxie des roseaux.
- ◆ Le problème de chauffage au niveau de l'école élémentaire a été résolu avec l'entreprise SANITHERM – (pose boîtier secondaire de commande de la chaudière dans le bureau du directeur). Nous sommes maintenant en attente du DOE (Dossier d'Ouvrage Exécuté).

- Monsieur le Maire informe que deux actes de vandalisme ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal – vitre de la salle polyvalente brisée avec un projectile et cambriolage dans les locaux du stade de football. Il est proposé d'éventuelles poses de caméras ou de tout autre dispositif de dissuasion pour empêcher de nouveaux actes.

- Monsieur le Maire félicite Adrien SEGUIN, Jurgen FLADE et Florian BATO ayant passé avec succès leur CACES nationale au mois de janvier - pour prendre en compte l'entretien de l'élagage sur le domaine communal.

- Monsieur le Maire et le conseil municipal réitèrent leurs chaleureuses félicitations à Mme AYGUESPARSE, doyenne de Villegouge qui a fêté ses 106 ans le 27 Janvier. Un bouquet lui a été livré à l'occasion dans la mesure du contexte sanitaire que nous subissons.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire remercie les conseillers pour leur travail, la séance est levée à 20h00.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean BOULIN ayant donné pouvoir à Raymond COUQUIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond COUQUIAUD est désigné à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 février 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Compte de gestion 2020
2. Compte administratif 2020
3. Délibération d'affectation du résultat
4. Vote des taxes 2021
5. Budget primitif 2021
6. Subventions aux associations
7. Convention de télétransmission des actes – Changement de tiers de télétransmission (S2low)
8. Emprunt pour les travaux d'aménagement et sécurisation du Centre Bourg
9. Dépenses à imputer au compte 6232 – délibération de principe
10. Tarif plaçages des stands marché du 1<sup>er</sup> mai
11. Loyer du Mini-Market - Multiple rural
12. Participation à des frais de scolarité

### 1. Compte de gestion 2020

Madame Sylvie BOULIN, adjointe en charge des finances, présente les résultats d'exécution du budget principal du compte de gestion du receveur 2020. Il est en parfaite concordance pour les réalisations et les résultats avec le compte administratif 2020.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre lui ayant été prescrites de passer dans ses écritures.

- ◇ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ◇ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- ◇ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation complémentaire ni réserve de sa part.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion 2020

## 2.Compte administratif 2020

Monsieur le Maire propose au conseil de désigner Madame BOULIN, adjointe aux finances, présidente de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette désignation.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvie BOULIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
<b>CA 2020</b>						
Résultats reportés 2019		227 095,90		225 538,53		452 634,43
Opérations de l'exercice	718 788,64	956 377,56	838 951,08	595 178,34	1 557 739,72	1 551 555,90
<b>Totaux</b>	718 788,64	1 183 473,46	838 951,08	820 716,87	1 557 739,72	2 004 190,33
Résultats de clôture		464 684,82	18 234,21			446 450,61
Restes à réaliser 2020			404 564,00	58 800,00	404 564,00	58 800,00
Résultat cumulé						100 686,61

-Les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2020, Monsieur VALEIX, Maire quitte la salle du conseil.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2020.

## 3.Délibération d'affectation du résultat

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance et remercie le conseil pour le vote du compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	excédent	237 588,92
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	227 095,90
	Déficit	
Résultat de clôture 2020 à affecter	excédent	464 684,82
	Déficit	

# COMPTES RENDUS DE CONSEILS

## Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice excédent	Déficit	243 772.74
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	225 538,53
Résultat comptable cumulé	Déficit	
	excédent	18 234.21
Dépenses d'investissement restant à réaliser		404 564,00
Recettes d'investissement restant à réaliser		58 800,00
Solde des restes à réaliser		345 764,00
Besoin réel de financement 2021		<b>363 998.21</b>

## Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire : 464 684,82 €

En couverture du besoin réel de financement 2021 dégagé à la section d'investissement

Recette budgétaire au compte R 1068 : 363 998.21 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(Ligne budgétaire 002 du budget 2021) soit : 100 686,61 €

(Résultat brut – besoin réel de financement : 464 684,82 – 363 998.21)

## Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 Déficit reporté	R 002 Excédent reporté	D 001 Solde d'exécution N-1 18 234.21 €	R 001 Solde d'exécution N-1  R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé <b>363 998.21 €</b>
	<b>100 686,61 €</b>		

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### 4. Vote des taxes 2021

A compter de 2021, les communes ne votent plus de taux de la taxe d'habitation.

La taxe d'habitation versée jusqu'en 2020 aux communes est remplacée par la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) versée précédemment au Département (soit 17.46 %).

En conséquence, le taux de taxe foncière bâtie de référence pour 2021 correspond au taux communal 2020 + le taux départemental 2020.

Présentation du tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2009, remis à chaque élu (Strate : communes de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1 301 € par habitant en 2019, pour une moyenne régionale de 2 213 € soit 41 % plus faible.

Le montant des taxes par habitant est de 288 €/an à Villegouge et reste le plus faible de toutes les communes avoisinantes.

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, la commission finances propose au conseil municipal, de ne pas augmenter les taux des taxes foncières.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité maintient les mêmes taux, qu'en 2019, en tenant compte de l'attribution à la commune de la taxe Départementale sur le foncier bâti en remplacement de la taxe d'habitation, soit :

- ◇ Taxe Foncier bâti 44,64 % (27,18+17,46)
- ◇ Taxe Foncier non bâti 67,52 %.

## 5. Budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 élaboré en commission des finances, et remis à tous les conseillers avec la convocation, est présenté.

Il s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de **2 262 359.82 €**.

- Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à **1 064 229.61 €**
- En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à **1 198 130.21 €**

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif 2021

## 6. Subventions aux associations

Monsieur le Maire, présente le tableau récapitulatif, des subventions proposées aux associations pour 2021.

Associations	2021	
Tennis club	800	soutenir l'école de tennis, achat matériel éducatif
Football Club	800	mise en place de tarifs dégressif pour les fratries
Ecole de Musique	1 990	cours et ateliers proposés gratuitement aux participants, cotisations réduites de 70€
Les Canailles	150	couverture des frais administratifs et organisation de manifestations
ADAT (Association Droit Au Travail)	150	aide aux demandeurs d'emploi
Adelpha 33	150	système anti-grêle
MAM (le Royaume des Bébés)	200	matériel pédagogique
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Libournais	200	équipement pédagogique et vestimentaire

Il est demandé au conseil municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer aux associations désignées, les montants des subventions fixées dans le tableau ci-dessus .

## 7. Convention de télétransmission des actes – Changement de tiers de télétransmission (S2low)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 139, et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, autorisent la transmission des actes des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale par voie électronique.

Dans le cadre de la mise en place des services mutualisés d'administration électronique et la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et des actes liés à la comptabilité publique, un opérateur de télétransmission doit être choisi par la collectivité.

Jusqu'à présent, l'outil de télétransmission était FAST.

La Communauté de Communes du Fronsadais, lors de son adhésion au syndicat mixte Gironde Numérique, a changé de tiers de télétransmission. Le dispositif choisi se nomme **S2LOW**.

Afin que notre collectivité puisse utiliser le tiers de télétransmission S2LOW, il convient de signer avec les responsables de l'État dans le département les conventions idoines fixant le périmètre et les modalités de transmission.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser à signer avec le Préfet de la Gironde la convention relative à la télétransmission des actes soumis à son contrôle et avec les autorités compétentes les conventions relatives à la mise en place de la dématérialisation de la comptabilité publique.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les conventions relatives à la dématérialisation avec la Préfecture de la Gironde et à la dématérialisation de la comptabilité publique avec les services compétents de la Direction des finances publiques au niveau local ou national.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 8. Emprunt pour l'aménagement et sécurisation du Centre Bourg

Dans le budget primitif 2021, il est prévu un emprunt de 100 000 € pour financer les travaux d'aménagement et sécurisation du centre bourg.

Pour mémoire chacun des conseillers a reçu l'état de la dette de la commune.

Actuellement, il reste quatre emprunts dont deux qui se terminent prochainement :

- Aménagement espaces publics de 300 000 € (fin le 2/6/2022)
- Construction de la salle des fêtes de 600 000 € (fin le 1/2/2026)
- Construction du nouveau groupe scolaire de 200 000 € (fin le 18/4/2033)
- Construction du Multiple Rural de 650 000 € (fin le 5/10/2036)

Tableau des offres reçues, du Crédit Agricole et de La Banque Postale pour un emprunt de 100 000 € sur 15 ans à taux constant et annuités constantes.

Le premier remboursement se faisant un an après le versement des fonds.

	Taux annuel	Montant échéance	Remboursement total	Frais dossier
Crédit Agricole	0.69 %	7 040.57 €	105 608.55 €	110 €
La Banque Postale	0.73 %	7 062.61	105 945.23 €	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents retient la proposition du Crédit Agricole.

12

## 9. Dépenses à imputer au compte 6232 – délibération de principe

Le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 impose aux collectivités dans le cadre d'émission de mandats administratifs une liste de pièces justificatives.

Dans le cadre de remise de cadeaux ou de prix, prestations diverses ou gratification, une décision de l'assemblée délibérante fixant les modalités d'attribution est nécessaire.

Monsieur le Maire propose l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Le compte 6232 prendra en charge les dépenses suivantes :

- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, anniversaire, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 10. Tarif plaçages des stands marché du 1<sup>er</sup> mai

Patricia QUELENNEC rappelle au conseil municipal le souhait d'organiser un marché pour le 1<sup>er</sup> mai sur le domaine public de la Commune.

Suivant les dernières réunions de la Commission Festives et la concertation des conseillers municipaux qui en sont membres, il est proposé de fixer le montant du droit de plaçage comme suit :

- 1€ le mètre linéaire sans électricité
- 2€ le mètre linéaire avec électricité

L'acte constitutif de la Régie universelle de recette de la Commune autorisant l'encaissement des droits de place, les recettes de cette manifestation seront encaissées par la Régie selon les modes de recouvrement suivants : chèques, espèces. Ce tarif reste valable pour les années futures et modifiable par délibération révisant la fixation du prix de l'emplacement et de l'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'autoriser cette occupation privative au tarif ci-dessus proposé.

## **11.Loyer du Mini-Market - Multiple rural**

Monsieur le Maire informe que ce point est ajourné et sera revu lors d'un prochain conseil.

## **12.Participation à des frais de scolarité**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 18 novembre 2020, la Mairie de La Lande de Fronsac a sollicité au titre de la solidarité la Commune de Villegouge pour le versement d'une dotation de 300 €. Cette somme représente notre quote-part sur le montant annuel global des frais de scolarité d'un enfant inscrit en classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord pour verser cette dotation de 300 € à la commune de La Lande de Fronsac.

### **Information diverses :**

Monsieur Raymond COUQUIAUD fait état de l'avancement des travaux de rénovation du Bourg (CAB 2 place 3) Route des Mésanges:

- Sur le côté gauche direction David, la pose de bordures et le béton balayé sur le trottoir ont été effectués début avril.
- La confection et la remise à la côte des regards et la pose de bordures côté droit sont prévus pour la semaine 15.
- Le béton balayé sur le trottoir côté droit doit avoir lieu la semaine 16.

Madame Delphine NONCLE fait état de l'avancement des travaux du square:

-La plateforme pour les aires de jeux a été faite par les agents et les élus avec un emprunt de la bétonnière au département.

Monsieur Guillaume SARRAZIN apporte une réflexion sur une possible harmonisation des emplacements au cimetière (caveaux et tombes).

Madame Patricia QUELENNEC souhaiterait engager une réflexion pour mettre en place un marché régulièrement sur la commune. Mme Delphine NONCLE adjointe en charge de la ruralité et de la vie locale fait part des démarches déjà engagées en ce sens et des difficultés liées à la crise sanitaire. Mr le Maire souhaite favoriser un travail de fond sur ce sujet afin de prendre en compte l'éventail des possibilités d'organisation.

Monsieur le Maire informe le conseil :

-Du bon déroulement des journées de vaccination les 29 et 30 où des créneaux à l'hôpital de Libourne ont été mis en place pour les plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner et ayant répondu à une consultation de la mairie, et remercie Mme Gwenaëlle GARNIER, Mme Delphine NONCLE et Mr Raymond COUQUIAUD pour leurs disponibilités ayant permis de transporter les personnes ne pouvant se déplacer. Cette opération sera réitérée les 27 et 28 Avril prochain.

Des remerciements adressés à la protection civile à l'occasion de l'opération de dépistage COVID du 15 mars menée conjointement avec l'agence régionale de santé n'ayant recensé aucun cas positif sur notre commune.

De son soutien à la filière viticole, qui lutte depuis plusieurs nuits pour préserver leurs récoltes des dernières nuits gélives.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur travail et leur disponibilité et lève la séance à 19h50.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq mai à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents : Madame Bahija KHATTABI

Secrétaire de séance : Madame Garnier Gwenaëlle, désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal du 9 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1.Prêt relais / Dossier de subvention CAB
- 2.Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)
- 3.Prix du loyer « Multiservices »

### **1 Prêt relais / Dossier de subvention CAB**

Monsieur MARIEN informe le conseil d'un retour du Département concernant le dossier de subvention de la CAB de l'aménagement de la route des Mésanges fait en ligne début mars ne pouvant pas être pris en charge car pour l'année 2021, 4 dossiers distincts devaient être déposés (aménagement de sécurité / aménagement de bourg / enfouissement des réseaux / bordures et caniveaux). Notre dossier saisi a été conservé au titre de l'enfouissement des réseaux.

Une nouvelle demande a été déposée en ligne le 22 avril, cependant, bien que les subventions soient acquises dans le cadre de la CAB, ce retard de traitement et l'avancée rapide des travaux nécessitent la mise en place d'un prêt relais afin de couvrir le délai entre le versement des subventions et le paiement de ces travaux.

Une demande de prêt en attente de subvention d'un montant de 90 000 € a été faite auprès du Crédit Agricole pour une durée de 2 ans. Il nous propose un taux à 0.53 % avec engagement de remboursement dès réception du versement des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mr Bois-Hutin, Mme Quelennec) décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition de contrat de Prêt Attente 2 ans SAGELAN du Crédit Agricole.

### **2 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

Monsieur le Maire informe le conseil d'une requête de la Direction générale des Finances publiques demandant aux communes une délibération de principe fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 2 ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Considérant que le bon fonctionnement des services peut nécessiter la réalisation d'heures supplémentaires au sein des services administratifs et techniques ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**DÉCIDE**

- ◆ L'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires en faveur des fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, non complet et temps partiel relevant des Catégories B ou C dans les filières administratives ou techniques pour les heures effectivement travaillées au-delà de la durée légale du travail ;
- ◆ Pour les agents à temps non complet, il s'agira d'attribuer des heures complémentaires
- ◆ Le taux maximum mensuel applicable sera déterminé en fonction du traitement brut annuel de chaque agent conformément au décret du 14 janvier 2002 susvisé.
- ◆ Sous réserve des nécessités du service, les heures effectives au-delà de la durée normale de service peuvent être récupérées sur demande de l'agent.
- ◆ Les heures supplémentaires feront l'objet d'un contrôle mensuel conformément au décret du 14 janvier 2002. Elles font l'objet d'une autorisation préalable du chef de service.

La présente délibération prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter cette délibération.

**3 Prix du loyer « Multiservices »**

Madame Delphine NONCLE informe le conseil que Monsieur Eluard, gérant du Grenier de Villegouge quitte le local situé dans le Multiple rural au 6 route des Acacias.

Afin de pouvoir louer ce local, la commission Commerces s'est réunie pour statuer sur les propositions de tarifs concernant ce loyer.

Elle suggère de fixer le loyer à :

- 190 € les douze premiers mois
- 380 € les douze mois suivants
- 575 € à compter du 25<sup>ème</sup> mois

Et la caution à 400 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la proposition de la Commission et d'autoriser la signature du bail de location pour ce local.

**Informations diverses :**

Monsieur le Maire nous informe que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain et invite les conseillers à être présents afin d'assurer le double scrutin.

Monsieur le Maire indique également que les participants aux opérations électorales peuvent se faire vacciner même s'ils ont moins de 50 ans et distribue une attestation réglementaire à ce titre.

Monsieur Yannick SURAULT fait un point sur la Commission sport & Jeunesse ; concernant le tennis, une allée a été faite entre le terrain du bas et le terrain du haut, les trois arbres ont été élagués, tout le monde est satisfait de ces travaux. Il nous indique également différentes requêtes des clubs sportifs. Monsieur le Maire explique que l'ensemble de ces demandes seront étudiées, mais ne sont pas inscrites dans le budget 2021.

Madame Gwenaëlle GARNIER demande pourquoi le marché du 1er mai a été annulé. Madame Patricia QUELENNEC souligne une communication difficile ainsi qu'un nombre insuffisant d'exposants inscrits. Monsieur le Maire indique également que les marchands vu le contexte sanitaire étaient frileux pour une première édition. Patricia nous informe également qu'un groupe de musiciens est prévu pour le 10 juillet (pour les festives), il faudra valider le devis assez rapidement pour pouvoir communiquer par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil et lève la séance à 19h22.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Madame Sylvie BOULIN ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume LECOQ ;  
Madame NONCLE Delphine ayant donné pouvoir à Monsieur Raymond COUQUIAUD ;  
Monsieur MARIEN Jacques ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume VALEIX ;  
Madame GARNIER Gwenaëlle ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Robin BOIS-HUTIN ;  
Monsieur Guillaume SARRAZIN ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BOULIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Sophie DEVAUD désignée à l'unanimité.

Le procès-verbal du 5 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Opposition au transfert de compétence PLUI à la communauté de commune du Fronsadais  
Signature de la convention d'engagement avec la compagnie « les garçons d'à côté » - organisation des marchés des producteurs de pays édition 2021.

### **1 – Opposition au transfert de compétence PLUI à la communauté de commune du Fronsadais**

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 3 mai 2021, nous recevions une information émanant de la sous-préfecture concernant le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) des communes aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Ce courrier précise entre autre que l'alinéa 2 de l'article 136-11 de la loi 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et urbanisme rénové (loi ALUR) prévoit que si, expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi (JO du 26 mars 2014), la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière du Plan Local d'Urbanisme, de documents d'urbanismes en tenant lieu ou de carte communale, elle devient de plein droit le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivant l'élection du Président du Communauté de Communes consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires sauf si (...) les communes s'y opposent dans le délai du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021 (art. 5 de la loi 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, s'oppose au transfert de la compétence PLUI à la communauté de commune du Fronsadais.

### **2 – Signature de la convention d'engagement avec la compagnie « les garçons d'à côté » - organisation des marchés des producteurs de pays édition 2021.**

Madame Patricia QUELENNEC, responsable de la commissions associations et festivités, rappelle qu'en date du 8 juin 2021, se sont réunis les membres de ladite commission.

Lors de cette réunion, il a été proposé de retenir le groupe « Les garçons d'à côté » pour un montant de 450€. Le groupe sera présent de 20h à 23h à l'occasion de l'organisation des marchés des producteurs de pays édition 2021 ; le samedi 10 juillet 2021.

Il est demandé au conseil municipal de valider la proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide la prestation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement avec la compagnie « Les garçons d'à côté ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et lève la séance à 19h30



## Budget

*Le budget d'une commune est l'acte administratif le plus essentiel d'un CM, il crée l'occasion d'avoir des débats de fonds, de générer de nouvelles idées, mais aussi de réajuster des décisions et d'anticiper des solutions à d'éventuels problèmes.*



Si le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une commune et en détermine les moyens financiers, il permet également de mettre en œuvre le programme d'actions proposé par l'équipe municipale et de facto un vote de confiance entre le maire et son conseil. La particularité de ce premier conseil destiné au vote du budget est qu'il intervenait dans une année de transition municipale. Il était donc important pour un « nouveau » conseil que l'ensemble de ses membres ait en amont assimilé le précédent budget et la situation financière de la commune.

- Plusieurs commissions budget dont une étendue à l'ensemble du conseil ont donc eu lieu, et le 9 avril, le conseil municipal était réuni pour le vote du budget 2021.
- C'est à l'unanimité que les 15 conseillers (14 présents et 1 procuration) ont validé le programme budgétaire 2021 (voir compte-rendu CM page 8).



## Aide et Action Sociale

### Permanences aide et action sociale le jeudi

Les 09 et 23 septembre  
 Les 07 et 21 Octobre  
 Les 04 et 18 Novembre  
 Les 02 et 16 décembre

Ces permanences serviront les administrés ayant besoin de renseignements ou d'orientations auprès du CIAS. Une aide aux démarches administratives sera proposée sur les dossier concernant :

- Les associations alimentaires
- La CAF
- La sécurité sociale ou MSA
- La MDPH
- Les assistantes sociales

Contactez la mairie pour une prise de RDV.



### Journée de dépistage du 15 mars



### Vaccination Covid 19



Les 29 et 30 mars les rendez-vous de la deuxième journée de vaccination organisés par Mr le Maire et destinés à nos aînés de plus de 75 ans se terminaient.

Les Villegougeois ayant répondu favorablement au questionnaire de la mairie de Villegouge préalablement transmis, se sont retrouvés dans la bonne humeur mais sans oublier les gestes barrières.



Merci à nos conseillers Delphine Noncle, Gwennelle Garnier et Raymond Couquiaud d'avoir pris le temps d'accompagner les personnes ne pouvant se déplacer.

# Voirie & Urbanisme

*Les travaux de voirie consistent à réaliser des voies de circulation et des aires de stationnement : les routes, les chemins, les trottoirs, les voies piétonnes, les parkings permettent l'accès ou le stationnement à proximité des constructions. Ces ouvrages sont essentiels à la circulation des populations.*

## Travaux d'aménagement et de sécurisation de la Route des Mésanges. (CAB2—PHASE3)



Avant



Après



Afin de sécuriser le « Chemin des écoliers » emprunté par les enfants du lotissement « Le clos des Mésanges » il a été convenu de rajouter un plateau surélevé à cet endroit sensible.



La route des Mésanges est désormais limitée à 30 km/h dans la zone d'agglomération, et équipée de lampadaires LED

- Suivi des voiries communales et accotements
- Réparation de bordure de chaussée



## Inondations

Lors des fortes pluies des 19 & 20 juin, nous avons constaté plusieurs dégâts, talus effondrés, buses endommagées, grilles d'évacuation bouchées.

Mr Couquiaud adjoint à la voirie ainsi que deux agents ont nettoyé, débouché et contrôlé toutes les grilles, aqueducs, fossés et accès de riverains sur la commune.



## Aménagements fleuris.

Mr le Maire et Mr Raymond Couquiaud ont souhaité réunir la commission voirie/urbanisme afin d'établir un projet d'aménagement de la route des Mésanges. Cette réunion était ouverte à la commission développement durable et a eu lieu en présence de Mr Seguin, responsable des services techniques et de Mme Valérie Dezier, administratrice souhaitant s'impliquer dans les projets paysagers de la commune.



Une création avec alternance de plantes vivaces et de jachères fleuries est prévue (famille de persistantes et de caduques) ainsi que des arbustes fruitiers (pommiers et poiriers nains) et arbustes à fleurs.

Les travaux d'aménagement et de plantations débiteront à partir du mois d'octobre 2021.

## PLUI - Plan local d'urbanisme intercommunal (voir page 16)

Il a été demandé au conseil de délibérer sur le transfert de compétence d'urbanisme de notre commune.

Cette compétence est sans doute la plus importante pour une commune. Elle permet aux mairies de décider du zonage du territoire et de définir quel sera l'avenir de la commune en terme de développement économique, d'habitat, d'équipements et d'infrastructures. Cette décision de transfert serait définitive et irréversible.

Le conseil municipal, après avoir étudié la charte de gouvernance proposée, a jugé préférable de s'opposer à ce transfert. En effet la charte ne précisait pas suffisamment d'éléments sur la future organisation du PLUI (son coût, la répartition des taxes d'aménagement, celle des futurs zonages et la composition des divers comités techniques). Le but étant d'inciter la CDC à travailler sur des réponses concrètes, en mettant en avant les moyens de les atteindre ainsi que les contributions tant financières qu'humaines des communes.

De plus, il est possible que nous soyons contraints de transférer notre compétence d'urbanisme dans 6 ans ; cela laisse donc 6 années à la CDC pour élaborer un projet avec l'ensemble des communes.

## Vie locale & Commerce

*La commission ruralité & vie locale a pour rôle de faciliter la cohabitation entre les différents acteurs de la commune : les habitants mais aussi les agriculteurs, et les autres professionnels. Les projets qu'elle mettra en œuvre, auront pour but de rendre la vie locale dans notre commune, plus pratique et agréable.*

### Panneaux de signalétique :

De nouveaux panneaux de signalétique colorés ont été installés dans le village afin de mieux identifier les commerçants de Villegouge et d'améliorer leur visibilité au sein de la commune. Suivez les flèches !



### Aire de jeux & Construction du kiosque.

L'aire de jeux a passé avec succès le contrôle de sécurité et les enfants ont la joie d'en profiter depuis le 16 juin.

Des bancs sont disposés au sein du square, pour accueillir les promeneurs et visiteurs de toutes générations.

Les toilettes publiques sont à présent opérationnelles et offrent un point d'eau potable à proximité de l'aire de jeux.

Du gazon sera prochainement semé pour embellir le square et des poubelles installées pour assurer la propreté des lieux.



### Ouverture prochaine du magasin VIVAL :

Le nouveau magasin est en cours d'aménagement et prévoit une date d'ouverture début septembre.

Ce magasin multi-services permettra à Villegouge de retrouver un service postal sur place. La FDJ, un service de relais colis, un point retrait d'argent seront également présents. Les villegougeois pourront en outre s'approvisionner sur place en fruits et légumes frais et autres produits locaux !



Mme Delphine Noncle, Adjointe au commerce, Mr Franck Roman nouveau locataire, et Mr Jean Boulin, responsable des bâtiments lors de l'état des lieux et la signature du nouveau bail.

### Appartement à louer

7 Bis, Place de la libération 33141 VILLEGOUGE  
Contactez la mairie :  
mairie.villegouge@wanadoo.fr / 05.57.84.42.08

## Développement durable

*Lors de l'élaboration de notre programme il est apparu évident que la volonté de s'engager dans une démarche d'amélioration sociétale et environnementale était d'importance. Cette commission a pour but de promouvoir au niveau local un développement, répondant aux besoins présents sans compromettre les générations futures, pour le voir durable.*

### VILLEGOUGE



Un panneau d'informations installé route des Acacias. PHOTO P.P.

## Une commune zéro déchet

La commune de Villegouge a signé une convention, avec le Smicval, pour être ambassadrice « zero waste ». Cette démarche qui allie le zéro déchet et le zéro gaspillage, engage la mairie dans une optique de réduction de ses ordures. Avec l'arrêt de l'utilisation des bouteilles d'eau et des gobelets en plastique dans les réunions, la mise en place de poubelles de recyclage dans les bureaux, des affichages et échanges entre agents et administrés,

ainsi que la pose de trois panneaux d'informations, à chaque entrée du bourg, pour les associations.

Le Smicval apporte son aide et sa compétence, en mettant à disposition des outils pédagogiques (kit pour les habitants), en instaurant des groupes d'échanges entre les communes engagées et en fournissant une aide financière de 1 euro par habitant pour les actions « zero waste ».

**Philippe Pons**

Dans notre engagement auprès du SMICVAL (Charte), nous profiterons de ces vacances d'été pour réaliser un audit à l'école, à la Mairie et de manière générale sur l'ensemble des corps communaux, pour un résultat et des recommandations au deuxième semestre 2021.

*Vos initiatives sont les bienvenues !*

Si vous souhaitez nous faire part de vos suggestions pour contribuer au développement durable de notre commune, contactez nous !

mairie.villegouge@wanadoo.fr  
05.57.84.42.08



### LES PETITS DEBROUILLARDS

**Pollution/Energie** : Notre idée est d'agir sans oublier personne, nos enfants se feront le relais sur l'importance de générer de l'énergie « propre ». Le projet privé d'une centrale photovoltaïque sur la Commune est une aubaine. Les Petits Débrouillards est une association ayant pour objectif d'accompagner les enfants dans l'approche pollution/énergie/biodiversité à la rentrée prochaine avec 3 dates en Octobre, Novembre et Décembre. Une journée entière par mois sera dédiée à cette approche pour toutes les classes avec une partie « terrain » et une partie « théorique ». Nous espérons une production réalisée par les enfants que nous valoriserons par un affichage à proximité de la centrale.



### Nous y réfléchissons...!

- Une étude est en cours sur l'impact financier de l'entretien des espaces verts en période estivale. Ce poste étant lourd financièrement, pourquoi ne pas utiliser une tondeuse verte pour les espaces adéquats. Restera à trouver le nom de notre mouton et/ou chèvre, n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions !
- Végétaliser la maternelle, en installant une haie végétale (gourmande & ornementale) qui évoluerait au cours des saisons (fleurs, fruits), ceci servirait l'aspect pédagogique, la biodiversité, et les insectes. Elle se situerait sur les actuelles grilles qui n'offrent aucune protection face aux gaz d'échappement, la chaleur, le vent etc.
- Rendre exploitable la réserve d'eau pluviale sous le multiple rural, actuellement inutilisable.

## Du côté des écoles

*Un des rôles d'une municipalité est de créer un partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves. Celui-ci s'exerce à travers la commission scolaire étant l'organe consultatif du conseil communal. Nous souhaitons être à l'écoute et faire remonter les informations et propositions des différents acteurs de l'école.*

### Futur accueil de loisirs sur Villegouge

Villegouge a souhaité mutualiser l'ancienne école maternelle dans le cadre d'une mise à disposition avec la Communauté de Communes du Fronsadais. Cet accueil de loisirs proposera les mercredis 40 places supplémentaires sur le territoire. L'ouverture est prévue courant septembre.



Visite technique à la Mairie de Villegouge avec Monsieur le Maire Guillaume Valeix et Mme Gwenaëlle Pédemaud conseillère en charge des affaires scolaires, afin de valider certains points d'organisation, en présence de Marie France Regis, Présidente de la Communauté de Communes du Fronsadais, Dominique Bec vice-président à la Jeunesse, Laurent Garbuio vice-président au Structures communautaires et infrastructures, Nathalie Morand, Directrice générale des services ainsi que certains agents du service Enfance et Jeunesse en Fronsadais.

### Atelier cirque

Le 15 Juin, la Mairie de Villegouge mettait à disposition la salle des fêtes, pour accueillir une résidence de création avec la Smart Cie dans le cadre du programme culturel de la CDC.

Nous avons eu la chance d'assister à un atelier d'échanges entre les écoliers et les artistes professionnels ainsi qu'à une session de création de futurs spectacles. Merci à Culture en Fronsadais de promouvoir celle-ci sur notre territoire.



### Pour la rentrée !

- Une classe supplémentaire de 9 élèves en grande section CP est prévue pour la rentrée. Une réunion de travail avec le personnel des écoles et le Directeur a eu lieu le mardi 15 juin afin de définir les futurs plannings de la rentrée.
- Une liste de petits travaux à effectuer avant la rentrée a été établie lors d'une commission scolaire le 11 juin.

### Rappel inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2021/2022 :

Nous vous rappelons que les inscriptions des enfants pour l'année scolaire 2021/2022 se poursuivent à la Mairie.

Pièces à joindre à l'inscription : justificatif de domicile, livret de famille, carnet de santé. Pour une inscription suite à un déménagement : certificat de radiation délivré par l'école antérieurement fréquentée

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Nous sommes à la recherche de bénévoles passionnés de lecture afin de développer notre bibliothèque. Si vous êtes intéressés merci de contacter : Sophie DEVAUD au 06.61.46.43.22 ou la mairie au 05.57.84.42.08.



Des bandes de délimitation ont été peintes pour finaliser la structure sportive de l'école élémentaire.

## Côté festivités & cérémonie

La commission associations & festivités a pour but de créer le lien entre les habitants de la commune. Pour cela, la municipalité se doit de soutenir les associations, créatrices d'évènements festifs, culturels ou sportifs. Des manifestations organisées par la municipalité comme le marché des producteurs font aussi partie de cette commission.

8 mai 1945



A 11 h 30, nous avons commémoré le 76e anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.

Malgré un format restreint et non accessible au public chaque génération de Villegougeois a pu être représentée afin d'honorer ce devoir de mémoire.



22

**FESTIVES 2021 !**

C'est nouveau !

A l'occasion des Festives 2021 nous distribuerons des gobelets recyclés et recyclables afin d'éliminer tous les gobelets en plastique à usage unique liés à ce moment festif. La Mairie, par le biais des Commissions Associations & Festivités et Développement Durable a commandé 500 gobelets aux couleurs de Ville-gouge (Collector !!, c'est une première qui ne restera pas sans suite...), ainsi que 50 badges pour les « encadrants » qui seront plus facilement reconnaissables et donc consultables pour tous types de renseignements.

Partageons Villegouge n°3 - juillet 2021



**VENEZ NOMBREUX !**



Manège gratuit pour les enfants !!!



Pensez à apporter vos couverts !

Ca se murmure !

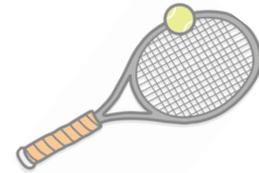
Le traditionnel repas des aînés fera son retour le 12 Décembre 2021 ! Nous vous tiendrons informés sur ce moment de rencontre, spectacle et convivialité.

## Du côté du sport

*La commission Jeunesse et Sports encourage le sport pour tous, au rythme de chacun, en soutenant les pratiques sportives, en protégeant et valorisant le patrimoine consacré à cet effet. Conscients de l'émergence future de jeunes adolescents Villegougeois, nous souhaitons leur offrir le cadre sportif répondant à leurs attentes.*



Intervention dans la taille des arbres et remise en conformité de l'éclairage par les agents de la commune.



Un chemin d'accès pour le terrain 4 a aussi été réalisé pour permettre un accès facilité pour les adhérents, ravis de la qualité et l'aménagement.



### FOOTBALL

Lors de la dernière Commission Sport & Jeunesse, la commission a répondu favorablement à la demande d'un but mobile qui sera livré pour la rentrée de septembre.

Des aménagements intérieurs de l'accueil seront également prévus pour la rentrée.



### Rencontre jeunes le 16 Avril.

Les membres des commissions Scolaire et Jeunesse et Sports ont rencontré les jeunes Ville-gougeois au city stade pour échanger sur notre commune et leur participation aux futurs projets municipaux ! Il s'en est suivi un match de basket très disputé !!

Au Tennis Club Intercommunal du Fronsadais les 18 et 19 juin à 23 h, plusieurs terrains dont ceux couverts ont été inondés face au caractère exceptionnel de ces pluies.

Les pompiers, Mr le Maire et Mr Galin ont fait le nécessaire afin de sécuriser le site.

La mairie a, dès le lendemain matin, mis un agent communal sur site afin d'empêcher la boue de sécher sur les courts et de permettre la reprise au plus tôt.

Le nettoyeur haute pression de la commune et du carburant ont été mis à disposition ce week-end là.



### INFORMATION

Le 4 Septembre 2021, la commission Jeunesse & Sports organisera un grand forum des associations. L'occasion de présenter les nombreux bénévoles œuvrant pour notre commune mais aussi l'occasion de se découvrir de nouvelles passions !!!

## Résultats du 2<sup>d</sup> tour des élections départementales 2021 - Villegouge

M. GALAND JEAN-HENRI ET MME SEJOURNET AGNÈS

● UNION À GAUCHE AVEC DES ÉCOLOGISTES



MME ALONSO MARIE-THÉRÈSE ET M. MALHERBE GONZAGUE PASCAL MARIE VIANNEY

● UNION EXTRÊME DROITE



ÉLECTIONS  
RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES

Taux d'abstention : 60,78 %

PARTICIPATION	INSCRITS	%
Inscrits	900	100 %
Abstentions	547	60,78 %
Votants	353	39,22 %
Blancs	16	1,78 %
Nuls	2	0,22 %
Exprimes	335	37,22 %

## Résultats du 2<sup>d</sup> tour des élections régionales 2021 - Villegouge

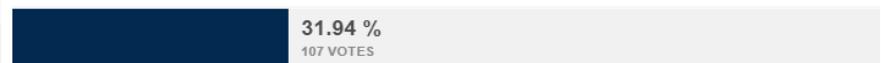
A. ROUSSET

● D'UNION À GAUCHE



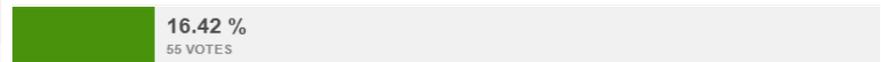
E. DIAZ

● DU RASSEMBLEMENT NATIONAL



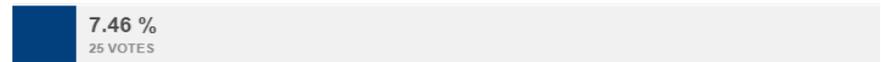
N. THIERRY

● ÉCOLOGISTE



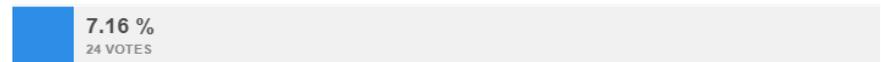
N. FLORIAN

● DES RÉPUBLICAINS



G. DARRIEUSSECQ

● D'UNION AU CENTRE



## Association des parents d'élèves « Les Canailles »

Les Canailles finissent cette drôle d'année en demi-teinte, sans kermesse, ni voyage, mais espèrent bien se rattraper l'année prochaine!

Nous avons tout de même réussi à créer deux événements pour les enfants afin de retrouver un peu l'esprit festif qui est le nôtre et ça fait du bien!

Ainsi, le vendredi 2 avril, petits comme grands, par groupes sanitaires, se sont lancés dans une chasse aux œufs géante. Un grand merci aux enseignants, atsems et aux enfants qui ont décoré nos œufs en bois. Une journée ensoleillée remplie de sourires avec à la clé un Lapin en chocolat !

Puis, le vendredi 18 juin, nous avons organisé la grande boum des CM2, qui, pour des raisons sanitaires encore une fois, n'a pas pu accueillir, comme traditionnellement, les CM1 et les 6ème. Les CM2 n'ont pas eu de chance ces 2 dernières années avec l'annulation des voyages, boum et kermesse, alors il nous semblait important de maintenir ce petit rituel de passage avant l'entrée en 6ème. Une réussite !

Nous souhaitons remercier Florence Bernay pour son implication et sa présence bienveillante à nos côtés. Membre actif et permanent du bureau des Canailles depuis plusieurs années, elle quitte l'association pour de nouvelles aventures.

Nous remercions également Catherine Géraudie et Lætitia qui quittent l'école cette année après de nombreuses années passées à accompagner nos enfants, à les aider à grandir et à nourrir leur soif de connaissance.

Toute l'équipe des parents d'élèves vous souhaite bonne route et vous remercie encore de tout cœur pour tout ce que vous avez apporté à cette école. Vous nous manquez.

Tout ce que nous pouvons faire, nous le faisons ! L'école a pu organiser une petite sortie de fin d'année à laquelle nous participons financièrement. Une bouffée d'espoir qui réjouira les enfants avant de se séparer jusqu'à la rentrée prochaine.

Et le mardi 6 juillet, pour clore cette année scolaire, nous organisons le goûter des Canailles. Gâteaux et boissons vous seront offerts à la sortie de l'école, pour continuer de se rencontrer et se souhaiter de bonnes vacances ! Venez nombreux partager ce moment avec nous !



**COMITE DES FETES « Avenir Villegougeois »**

Président: JOUBERTEIX François  
Tel : 06 18 53 24 36

La situation sanitaire que nous avons traversée ces derniers mois ne nous a pas permis d'animer notre commune comme nous l'aurions souhaité.

Seul le vide-grenier de fin août a pu être organisé et a connu un réel succès.

Il est d'ores et déjà de nouveau programmé le dimanche 29 août prochain.

Pour l'année à venir, des projets germent: fête de la musique, randonnée gourmande et contée, cinéma en plein air, ...et toutes nouvelles idées seront les bienvenues.

Aussi afin de mettre en œuvre ces animations, nous faisons appel à toutes personnes souhaitant s'investir pour notre association et lui redonner un nouveau souffle après cette crise !



**ASSOCIATION « Le fusil Villegougeois »**

Président : Monsieur JOUBERTEIX François  
Tél : 06.18.53.24.36

Notre association est constituée de bénévoles.

L'ouverture de la chasse débute au mois de septembre et la clôture est prévue pour le mois de février.

Nous lâchons des faisans de tirs ; et la vente des cartes de chasse aura lieu le samedi 4 septembre 2021 à la salle polyvalente à partir de 9h00.

Un vide grenier organisé par l'association a eu lieu le dimanche 27 juin.



**E.S.F.F (Étoile Sportive du Football Fronsadais)**



U18/U19



Une partie de l'équipe des U6/U7 lors d'un tournoi à Cubzac les Ponts début juin

Regroupement de 3 entités  
US GALGON / FRONSADAIS  
et du FC VILLEGOUGE.

**Géré par une Coprésidence :**

Madame BIRON Raphaële : 09.60.38.12.59 (ex FRONSADAIS)  
Monsieur GRILLER Frédéric : 06.07.15.19.76 (ex GALGON)  
Monsieur MACHIN Gilles : 06.72.76.15.45 (ex VILLEGOUGE)



Ce club a fêté cette année sa 3<sup>ème</sup> année d'existence et est en perpétuelle évolution ; encadré par des éducateurs diplômés.

**Responsables Techniques :** Monsieur ROBINET Éric : 06.09.60.41.39 (Séniors)  
Monsieur LEVI Richard : 06.07.18.01.18



## Une fin de saison animée au TCIF !

Après une saison impactée par l'épidémie de Covid19 qui aura fait perdre à beaucoup leurs repères sociaux et sportifs, la réouverture progressive des infrastructures sportives et des compétitions permet au Tennis Club Intercommunal du Fronsadais de terminer cette saison en beauté.

En effet, des animations ont été mises en place, notamment auprès des jeunes, licenciés du club ou non. Des stages vacances en avril ont permis aux jeunes du club de retrouver leurs compagnons de jeu et les sensations de leur pratique sportive préférée où les maîtres mots étaient échange, plaisir et convivialité.

En outre, le TCIF a ouvert les portes de ses courts aux enfants des différentes écoles du canton du Fronsadais afin de leur permettre de découvrir ce sport. Cette action réfléchie, initiée et proposée par Sacha SIRENI dans le cadre de sa formation au sein du club a permis l'initiation de près de 280 enfants. Une très belle initiative et un joli engagement pour ces jeunes, en cette période compliquée. Ceci n'aurait pas été possible sans la participation et la volonté d'intégration au travers du sport et du tennis des écoles de Villegouge, Galgon et Lugon et l'Ile du Carney. Cette aventure de 5 semaines se clôturera le 19 juin de 14h à 17h à Villegouge autour d'un tournoi sur le thème d'Harry Potter.

De plus, les filles du club montrent également la voie dans leur volonté d'aller toujours plus haut dans leur plaisir de jouer ou celui d'arbitrer. En effet, un stage a été organisé pour rassembler les filles de l'élite girondine auquel ont participé les joueuses du Pôle Haut Niveau du TCIF. De très beaux moments de matchs, de sourires et d'échanges qui vont motiver Elisa, Kenza, Luna et Charlaïne, toutes encadrées par Nicolas FRANCOIS, dans leur pratique dans les mois futurs. D'autre part, Alyssia FEILLON s'est vu récompenser par l'AFCAM Aquitaine pour son engagement et son évolution permanente dans les échelons d'arbitrage féminin du Comité Départemental de Gironde. Elle arbitrera cet été sur des tournois nationaux et internationaux pour continuer son ascension méritée ! Bravo !

Concernant les entraînements, adultes et jeunes, ils ont pu continuer à être dispensés grâce à l'investissement sans faille des coaches du Fronsadais, Benoît TAUZIEDE, Mathias CAPRI, Sylvain ROUYS et Nicolas FRANCOIS ainsi que tous les initiateurs, qui ont enchaîné sur les week-end pour rattraper les cours qui ne pouvaient avoir lieu le soir pour cause de couvre-feu. Des stages vont d'ailleurs avoir lieu du 7 au 19 juin afin de permettre à tous de se retrouver et de finaliser les rattrapages d'entraînements.

26 Enfin, en ce qui concerne la compétition, la reprise des matchs a débuté avec la reprise des rencontres par équipes d'hiver qui n'avaient pu se clôturer du fait du deuxième confinement, pour le plus grand plaisir des joueurs.

Le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais pourra également organiser son célèbre tournoi open d'été qui se déroulera du 18 juin au 7 juillet prochains. Toutes les catégories y seront représentées (simple Messieurs et Dames, Simples Messieurs et Dames +35 ans, Doubles Messieurs, Dames et Mixtes). Le comité directeur et membres de l'organisation du tournoi s'adaptera en toutes circonstances pour respecter et faire respecter les règles sanitaires toujours en vigueur afin de permettre aux joueurs et spectateurs de profiter pleinement du tournoi. Ainsi, compétiteurs et amateurs sont attendus nombreux sur les courts et autour car le TCIF entend bien conserver la convivialité qui le caractérise et qui fait son succès.

Partageons Villegouge n°3 - juillet 2021



Sacha SIRENI entourée des enfants des écoles du canton



Kenza, Luna, Charlaïne et Elisa du pôle Haut Niveau du TCIF



**Le brûlage à l'air libre des déchets verts: C'EST INTERDIT**

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 09/08/1978. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante, dont les particules, véhiculant des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

**Ne brûlez pas vos déchets verts, valorisez les ! Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :**



**Le compostage domestique :** tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes

**La déchetterie :** Vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés.

**DECHETTERIE DE VERAC— 5 TEYCHERES - 33240**  
**VERAC—05.57.84.35.67**  
**ÉTÉ (du 1er février au 31 octobre)**  
**Lundi au samedi—9h-13h et 14h-18h**  
**HIVER (du 2 novembre au 31 janvier)**  
**Lundi au samedi—9h-12h et 13h-17h**



**Le broyage et le paillage :** Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



**LE MOUSTIQUE TIGRE**

L'Aedes albopictus, également appelé « moustique tigre », se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte. Le moustique tigre a une activité principalement le jour avec une recrudescence d'activité le matin et en fin de journée. **C'est donc dans la journée qu'il faut se protéger.**

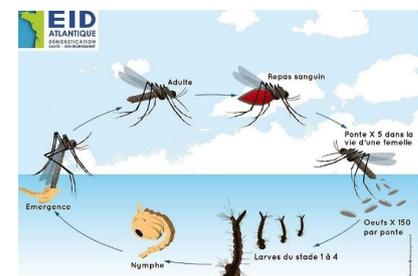
**Se protéger, c'est d'abord éliminer les lieux de vie et les lieux de ponte..**

Chaque femelle pond environ 200 œufs—au contact de l'eau, ils donnent des larves—c'est là qu'il faut agir. Deux gestes simples sont donc essentiels : Eliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et les des eaux usées des gouttières.. Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques. **Couvrir les réservoirs d'eau, bidons, citernes, bassins et piscines hors d'usage—avec un voile ou un simple tissu.**

Dans l'habitat, il est possible d'équiper portes et fenêtres de moustiquaires afin de réduire la présence de moustiques. Cette barrière physique peut être complétée par le traitement systématique, à l'aide d'insecticides, des rideaux de portes, voilages, fenêtres et séparations intérieures ainsi que par l'utilisation de répulsifs domestiques comme les diffuseurs électriques. Les tortillons fumigènes ne doivent être utilisés qu'à l'extérieur. Les moustiques n'aimant pas les endroits frais, la climatisation est également un bon moyen de protection individuelle.

**MOUSTIQUE TIGRE**

Pour limiter sa prolifération, supprimons les eaux stagnantes



## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES 2021:

Comme tous les ans, c'est bientôt les départs en vacances, restez vigilants, adoptez les bons gestes!

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- Soyez vigilants sur les accès à votre domicile.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.
- Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprises...), vous pouvez contacter votre référent pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).
- Ne donnez pas d'information sur vos dates d'absences.
- Donnez l'impression que votre domicile est habité
- Faites suivre votre courrier, faites un transfert téléphonique.
- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect dans le voisinage.

OPÉRATION  
TRANQUILLITÉ  
VACANCES



ARRETE MUNICIPAL SUR LE BRUIT DU 10 NOVEMBRE 2011 -RAPPEL

**Article 1:** Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

**Article 2:** Sur les lieux ou voies publique ou accessibles au public sont interdit les bruits gênants par les intensité et notamment ceux susceptibles de provenir des véhicules à moteur tels que les karts, motocyclettes, engins tous terrains.

**Article 3:** L'usage de véhicules à moteur dans des manifestations d'épreuves ou de compétitions sportives demeure en tout temps subordonné à l'autorisation délivrée par le préfet en application des dispositions du décret du 23 décembre 1985 et de l'arrêté interministériel du 17 février 1961.

**Article 4:** Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outil ou d'appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que:

**Les jours ouvrables de 8h à 20h**

**Les samedi de 8h à 12h et de 15h à 19h**

**Ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que les dimanches et les jours fériés.**

**Article 5:** Animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux à faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est interdit de laisser aboyer un chien dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans des locaux industriels et commerciaux sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser les aboiements.

**Article 6:** Les véhicules à moteur ne doivent pas causer de gêne excessive aux riverains du fait de leur état ou d'une mauvaise utilisation ( fonctionnement défectueux, mauvais arrimage, fonctionnement du moteur en stationnement). Sur les deux -roues, l'échappement libre et les pots non conformes à un type homologué sont interdits ainsi que toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement.

**Article 7:** Les infractions au présent règlement seront poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**Article 8:** Le Maire, Monsieur le Chef de la Brigade de gendarmerie de Villegouge et tous agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

## RAPPEL PIEGAGE FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique est une grande menace pour la survie de nos abeilles. Suivez ce simple conseil qui ne coûte rien qu'un peu de temps. Participer à la limitation des nids de cet insecte prédateur ne sera que meilleur pour nos ruches donc pour nos arbres fruitiers, nos légumes et en particulier les tomates. Vos pièges et attractifs à frelons sont disponibles dans votre mairie sur simple demande.

### Piège et attractif à frelons

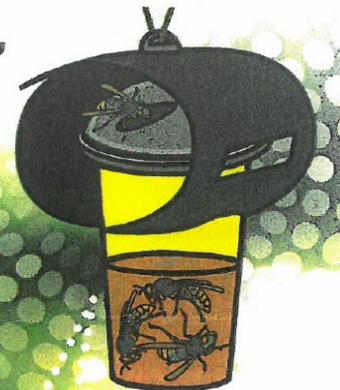
Véto-pharma



Protégez vos ruchers, jardins, terrasses, piscines, ... des frelons asiatiques



L'attractif à frelons est une solution concentrée composée d'extraits de plantes et d'actifs naturels. Sa formule a été élaborée pour maximiser son pouvoir attractif sur les frelons. La solution est totalement naturelle et sans insecticide. Elle n'attire pas les abeilles.



Le piège à frelons est composé :

- D'un bol de couleur jaune, couleur connue pour son pouvoir attractif sur les frelons.
- D'un couvercle percé de 2 puits d'entrée, recouvert d'un tunnel concentrant les odeurs, masquant la lumière et empêchant la sortie des insectes piégés.
- D'une accroche pour le suspendre facilement à toute sorte de support.

Conditionnements unidoses ou par bidon d'1 litre pour une utilisation facile :

- La solution en stick de 10 ml permet la recharge d'1 piège.
- La solution en flacon d'1 litre contient du sucre. Elle permet la recharge rapide de 20 pièges.

Il peut être réutilisé après vidange et renouvellement de l'attractif.



### Mode d'emploi : Piège et attractif à frelons

#### 1 - Stick individuel

Mélanger dans le bol du piège :

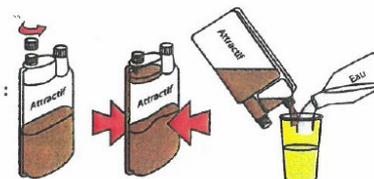
- Une dose de 10 ml d'attractif
- 50 g de sucre
- 200 ml d'eau



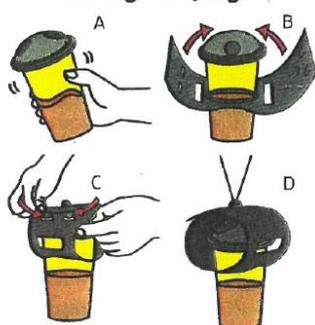
#### 2 - Flacon 1 l

L'attractif contenu dans ce flacon doseur est déjà sucré.

- 50 ml d'attractif
- 150 ml d'eau



#### 3 - Montage du piège



#### Précautions :

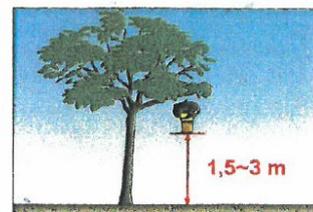
Bien positionner la feuille formant le tunnel pour que les 2 puits soient dans l'axe du tunnel. Veiller à ce que les inscriptions soient à l'extérieur du tunnel. Faire attention à ne pas verser de solution sucrée sur le couvercle du piège.

#### Positionnement du piège :

Le piège peut être suspendu à une branche d'arbre ou tout autre support. Il doit être positionné à proximité des lieux de fréquentation habituels des frelons. Dans les ruchers, utiliser en moyenne 2 pièges pour 5 ruches pour une protection optimale.

#### Renouvellement :

Lorsque le piège est plein, ou 3 semaines après l'installation, vider le contenu du piège et recharger le bol de solution attractive.



Véto-pharma

Informations et commandes :  
14 avenue du Québec - ZA de Courtaboeuf  
91120 Villebon-sur-Yvette - France  
Tél. : 01 69 18 84 80 - Web : www.vetopharma.com  
Email : info@vetopharma.com

**Conseil pratique :**  
Pour une meilleure efficacité, ne pas nettoyer le piège lors du renouvellement de la solution.

#### Présentations disponibles :

- Boite de 2 pièges + 10 doses unitaires d'attractif
- Boite de 4 pièges + 20 doses unitaires d'attractif
- Boite de 10 pièges + 1 flacon d'attractif 1 litre
- Boite de 10 doses unitaires d'attractif
- Carton de 6 flacons de 1 litre

## NAISSANCES

*DROULIN Violette Céleste, Stéphanie, Ludivine—5 février 2021*

*BAHAMI Ayoub—20 février 2021*

*HERRERA Jelena, Maïtena, Julia—7 mars 2021*

*BONNIER Chelsy, Anne-Marie, Delphine—7 mars 2021*

*DUCHAMP Lucy—27 mars 2021*

*MENDONCA Virgile, Sylvain, Arthur—30 avril 2021*

## MARIAGES

*DUFOUR Pierre-François, Michel & DAUTRY Emmanuelle, Claire, Marie— 3 avril 2021*

*BARBIÉ David & FORTIN Nathalie—3 mai 2021*

*VIOLLEAU Brian, Jean-Marc & LYNCH Elizabeth, Allyson LINCH—3 Juillet 2021*

## PACS

*SUBIRANIN Damien, Joël & DHOT-ROUILLARD Corentin, Jacques, Jean—4 janvier 2021*

*L'HERITIER Jean-Marc & DEGORCE Aurélie, Isabelle—9 janvier 2021*

*ERKULIS Arnaud, Robert & BOBIN Mélanie—29 janvier 2021*

*LECAUDEY Nicolas, Pascal, Dominique & TAYLOR Tiffany, Wendy—15 mai 2021*

*LERAY Lorick, Pierre, Hervé et PEREIRA Eugénie, Emilie, Cerise—14 juin 2021*

## DÉCÈS

*LAUTRETTE Nicole, Marie, Hermance, née BAUDON—12 janvier 2021*

*BEURAIN Daniel, Louis, Michel—18 janvier 2021*

*MARTINEAU Christiane, Louissette, Noëlle, née BERTON—1er février 2021*

*GARITEAU Lucette, Colette, née LAFON —1er mars 2021*

*GOUNOU René—6 mars 2021*

*BEN-AMAR Georgette, née ESTRADÉ—18 mars 2021*

*SEGUIN Jacques, Michel—6 avril 2021*

*BADARD Jean-Paul—27 avril 2021*



**EN CRIANT SANS FAIRE TROP DE BRUIT**  
*Compagnie Yifan* CIRQUE HUMAIN



Samedi 28 août à 18h30 - Château Cassagne Haut-Canon Saint-Michel-de-Fronsac

Création à la frontière des disciplines. Ce spectacle prend comme point de départ le thème de la solitude et nous amène avec humour dans un univers singulier, rempli de poésie et originalité. Un spectacle intimement universel...

**Prix du « meilleur spectacle » au Festival International de Valladolid.**

*“Tout en sincérité, voici un spectacle à la frontière du théâtre, de la danse et du cirque, montrant un homme dans sa fragilité. Un spectacle sensible qui fait appel à l'imagination. A voir absolument.”*

Rebecca Pinos, JSL Chalon Festival Chalon Dans La Rue.

**Avec : Ignacio Herrero**

**Durée : 45 min. - Spectacle tout public**

Découverte ludique du Terroir autour du Château avec l'association Zygolibri à 16h30 sur réservation au 06 62 37 82 93 ou par mail : thierryfaye1@orange.fr  
 Dégustation offerte par le Château et restauration sur place (sous réserve)

**MANGE LA VIE AVEC LES DOIGTS**  
*Compagnie La Boca Abierta* ENTRE CIRQUE, THÉÂTRE ET MUSIQUE

Vendredi 3 septembre à 18h00 - Château de La Roque Saint-Germain-de-la-Rivière

Samedi 4 septembre à 18h00 - Château Tasta - Saint Aignan



Ils sont trois des voix et des corps en chemin. Des instruments de musique sur le dos, sur la tête entre les jambes, ils ont chaud. Ils écoutent, ils tressent et triturent. Ils cherchent un rythme, une nourriture, la larme qui éteindra l'incendie d'une société burn-out-ée, ils ont épuisé le sérieux, le raisonnable, ils traversent l'absurde pour trouver l'indispensable.

**De et avec : Anne Kaempf, Valentin Bellot, Matthieu Beaudin**

Co-producteurs : Cnarep Le Fourneau Brest, Cnarep Le Boulon Vieux Condé, Cnarep Quelques pArt Annonay, Espace périphérique La Villette Paris, Les Jardins de Brocéliande. Soutiens : La Cascade Pôle Cirque Bourg Saint Andéol / Atelier du plateau Paris / Cheptel Aleykoum Saint-Agil. Spectacle soutenu par la Drac Ile de France

**Sur réservation**  
 Dégustation offerte par le Château et restauration sur place (sous réserve)

**Durée : 50 min - Spectacle tout public**

SUR LES **CHEMINS DES Arts**  
 CIRQUE EN FRONSADAIS

CONTACT :  
**SERVICE CULTUREL**  
 Communauté de Communes du Fronsadais  
 Maison des Services Communautaires  
 1 avenue Charles de Gaulle  
 33240 Saint-Germain-de-la-Rivière  
 culture@cdc-fronsadais.com  
 06 44 38 34 71  
 05 57 84 40 18  
 www.cdc-fronsadais.com

www.fronsadais.com

Gratuit

**ENTRE BICEPS ET PAILLETTES**  
*Compagnie Deux Dames au Volant* CIRQUE AÉRIEN ALLIANT  
 PERFORMANCE DÉCALÉE ET HUMOUR POÉTIQUE



Vendredi 3 septembre à 19h00 - Château de La Roque Saint-Germain-de-la-Rivière

Samedi 4 septembre à 19h00 - Château Tasta - Saint Aignan

Dans cette création, les Deux Dames ne s'inventent pas d'histoire... Elles s'amuse à jouer, et jouent de leurs personnalités, leurs féminités, leurs différences. Chaque jeu se prête à une nouvelle situation, tantôt comique, tantôt grinçante, tantôt touchante. Mais ces filles là ne jouent pas à des jeux comme les autres. Quand certaines s'amuse avec leurs châtions, elles portent de gros tubes de métal. Lorsque d'autres s'attendent devant des films d'amour, elles se suspendent à 7 mètres de haut. Mais en fin de compte, ne sont-elles pas tout cela à la fois ? Des brutes au cœur tendre, des râleuses sensibles, des sentimentales en mal de frisson...

**Un spectacle interactif et musical pour s'évader du quotidien et s'amuser léger quand le portique pèse trop lourd.**

**Avec : Marion Coulomb et Emmanuelle Durand.**

**Durée : 50 min - Spectacle tout public**

**Sur réservation**  
 Dégustation offerte par le Château et restauration sur place (sous réserve)

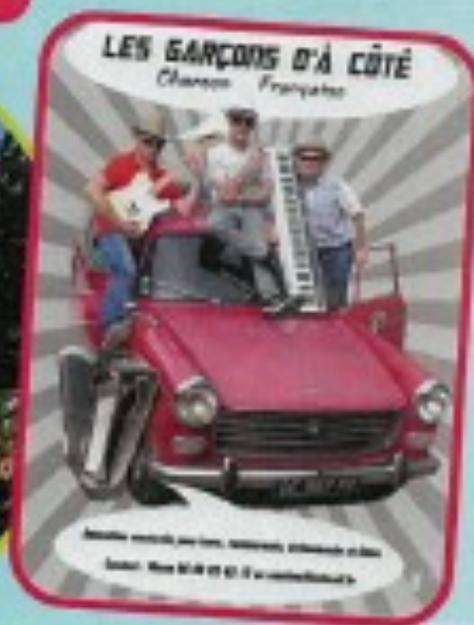
# MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS



## VILLEGOUGE PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

SAMEDI 10 JUILLET | DE 19H  
À MINUIT

ANIMATION MUSICALE  
REPAS FESTIF



Respectons les  
gestes bienveillants.



Pour rester informé de l'actualité de Villegouge, abonnez vous à notre page !



Mairie de Villegouge